

Bénéfices de notes au BTS - Session 2024

Quand faire la demande ? **À l'inscription**

⚠ Il n'est pas obligatoire de demander un bénéfice de note.
La renonciation au bénéfice de notes est définitive.

Dans quels cas ?

Où faire la demande ? **Sur Cyclades**

J'ai passé mon BTS pour la 1^{re} fois en 2022 ou 2023 sans l'obtenir et je suis inscrit à la session 2024

Conditions du bénéfice de notes

J'ai une note $\geq 10/20$ à chacune des épreuves ou sous-épreuves correspondant à des unités du diplôme.

J'ai passé mon BTS sans l'obtenir à l'une des sessions : 2019, 2020, 2021

NB : les notes obtenues avant 2019 ne peuvent pas être conservées.

Conditions du bénéfice de notes

J'ai une note $\geq 10/20$ à des épreuves (qui comportent des sous-épreuves) ne correspondant pas à une unité du diplôme.

Exemples

■ notes conservées

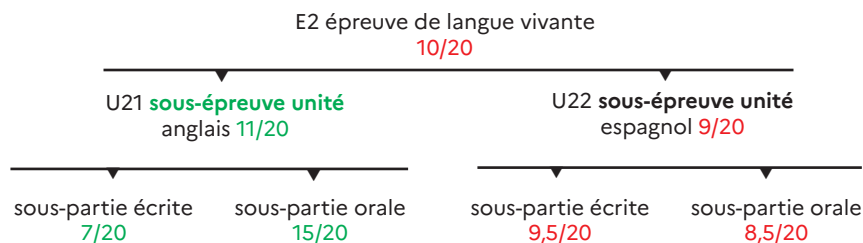
■ notes non conservées

- inscription à la sous-épreuve concernée
- épreuve à repasser

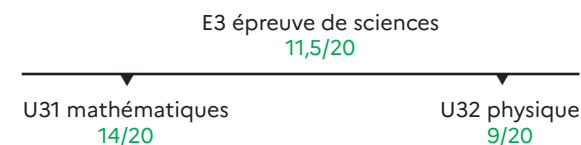
candidate 1



candidate 2



candidate 3



Durée du bénéfice des notes $\geq 10/20$ = 5 ans

session d'obtention de la note	session limite de conservation de la note
2019	2024
2020	2025
2021	2026

Rappel : à la fin des épreuves de contrôle (ECT), je conserve la meilleure des deux notes obtenues entre celle de la 1^{re} décision et celle des ECT.
Seuls les bénéfices de notes indiqués sur le dernier relevé de notes peuvent être demandés.